héris
-san

Proposition de Projet

Réhabilitation Centre de Soins à Hérisson

Le Projet en bref

RESUME DU PROJET

Le but du projet est de réaffecter un centre de soins à hérissons ayant subi des dégâts d'humidité et d'améliorer l'usage de celui-ci par la mise en place de structure adapté aux soins apportés aux hérissons.

Titre du Projet
Réhabilitation Centre de Soins à Hérisson

Lieu d'intervention
Epinassey - Valais

Bénéficiaire
Association Héris-San

Durée: 1 -3 mois

Budget total: 13'700 CHF

OBJECTIFS

Objectif général

L'objectif principal est de réhabiliter le centre de soins en y apportant des travaux d'étanchéité, de peinture et d'électricité.

Objectifs spécifiques

1. Etanchéité du bâtiment sur 30m
2. Isolation et peinture à l'intérieur du centre
3. Installation électrique (prises et luminaires)

Présentation de l'organisation

PRÉSENTATION

Ce qui différencie cette association des autres est le fait que le but principal n'est pas de soigner les hérissons qui sont amenés au centre (>100/an), mais de proposer des ateliers de prévention sur le hérisson, la biodiversité et le monde animale.

Des visites sont aussi organisées ponctuellement selon les demandes. (Classe, famille, particuliers, etc…)

Des contacts provenant de tous les cantons romands font appels à nos services.

VISION

Améliorer la vie du hérisson par la connaissance

MISSION

Prévention des animaux sauvages et de la biodiversité par le biais d'ateliers.

NOTRE IMPACT

L'impact principal est sans aucun doute le partage auprès des enfants sur l'importance de la biodiversité qui nous entoure.

Cette prévention s'effectue par le biais d'ateliers de 2h durant lesquels les enfants peuvent confectionner des hérissons en pâte à sel ou en béton. Durant cette étape, un hérisson est présenté. S'en suis toute une explication sur la vie du hérisson. Les enfants peuvent ensuite participer à des soins basiques tels que les pesées.

A la fin de l'atelier, une séance photo est organisée et un quizz afin d'évaluer leurs connaissances.

TÉMOIGNAGES / OU AUTRE

Quelques articles de journaux ont été ajoutés en annexe 6 du présent document

Et retrouvez ici les retours positifs des personnes ayant eu recours au centre de soin.

Origine du Projet

NOS DÉBUTS

Le but principal à son début fut le sauvetages des hérissons en leur apportant des soins ainsi que la mise à disposition d'un parc protégé pour les plus handicapés. (Cécité ou amputation)

NOTRE ÉVOLUTION

Afin de pouvoir payer l'infrastructure (centre de soins), le matériel (cage, nourriture, etc…) et les frais vétérinaires, nous avons décidé de proposer des activités via des passeports vacances organisés par les communes par exemple.

La demande a été forte et les retours très positifs. C'est selon nous par l'éducation de la génération future que nous pourrons améliorer la vie des animaux sauvages.

Contexte / défis

Suite à la vétusté de la bâtisse, de l'humidité de l'extérieur remonte via les fondations par capillarité dans les briques des mûrs du centre de soins.

L'humidité apparaît ensuite sur les mûrs intérieurs et de la moisissure se forme.

La bâtisse étant chauffée l'hiver par un simple radiateur électrique, les frais sont très élevé. C'est pourquoi une meilleure isolation des mûrs est aussi souhaitée.

Activités du Projet

OBJECTIF GÉNÉRAL

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

Etanchéité du bâtiment sur 30m

Liste des activités

1. Préparation du matériel, déplacement
2. Dégagement à la pioche du tour du bâtiment sur 20 cm de hauteur, nettoyage et brossage du support
3. Fourniture et pose d'une bande sika combiflex, hauteur 20 cm et colle 2 composants

Activités du ProJet

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

Isolation et peinture à l'intérieur du centre

Liste des activités

- Protection du sol
- Isolation des mûrs
- Pose crépis rustique

Activités du ProJet

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3

Installation électrique (Prise et luminaire)

Liste des activités

- Création d'une ligne pour lave-linge
- Réfection de l'électricité de la cuisine lors du remontage
- Création d'une ligne pour un point lumineux
- Démontage et remontage de 10 appareils

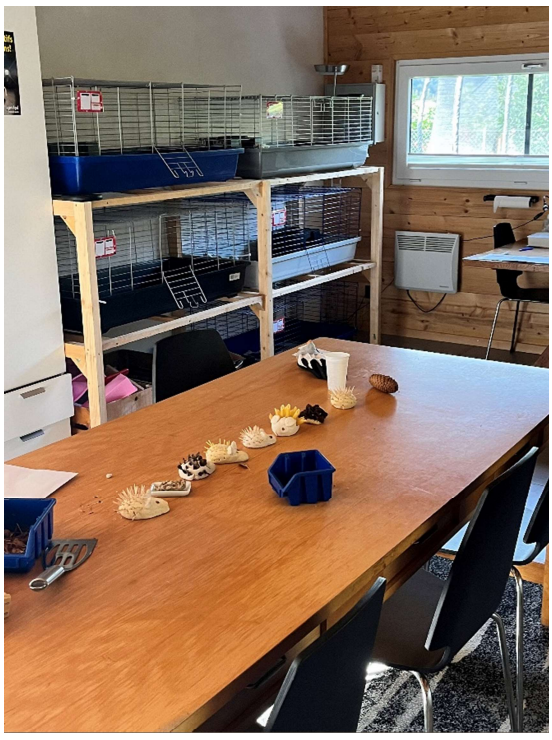

Calendrier prévisionnel

Activités	Avril-Mai 2023	Mai-Juin 2023	Juin-juillet 2023
1 - OBJECTIF 1 - Etanchéité du bâtiment sur 30m			
Dégagement à la pioche du tour du bâtiment sur 20 cm de hauteur, nettoyage et brossage du support	X		
Fourniture et pose d'une bande sika combiflex, hauteur 20 cm et colle 2 composants	X		
2 - OBJECTIF 2- Isolation et peinture à l'intérieur du centre			
Retirer paroi en bois, cuisinie, armoire et cages		X	
Protection des sols		X	
Pose de l'isolation sur l'ensemble des mûrs intérieurs		X	
Application treillis		X	
Application crépis			X
3 - OBJECTIF 3 - Installation électrique (Prise et luminaire)			
Installation tube avant mise en place de l'isolation		X	
Tirage des câbles			X
Installations prises murales			X

Compétences et mise en oeuvre

EQUIPE DE GESTION DU PROJET

Guillaume Barman
Fondateur et président de l'association
Responsable du suivi des travaux

PARTENAIRES

Suite à une publication sur les réseaux sociaux, des entrepreneurs se sont manifestés afin de proposer des solutions et des devis.

ANSERMET SA
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1946

Pour les travaux d'étanchéité

GEX Sàrl Peinture de rêve

Pour les travaux d'isolation et de peinture

GATE ÉLECTRICITÉ SA

Pour les travaux d'électricité

Résumé du budget

Activités et coûts	Mars 2023	Avril 2023	**Total (CHF)**
1. Etanchéité			
Etanchéité du tour du bâtiment 30 m1	3172,85 CHF		3172,85 CHF
2. Isolation intérieur et peinture			
Travaux d'isolation et de peinture intérieur		7686,00 CHF	7686,00 CHF
3. Electricité			
Installation de prises et de luminaires		2844,10 CHF	2844,10 CHF
TOTAL (CHF)			13702,95 chf

Un budget détaillé et un plan de financement sont fournis en annexe.

Merci

DE VOTRE SOUTIEN

Association Héris-San
Route des emonets 23a
1890 Epinassey

Contact
T. +41 (0)768224361
Email:heris.san1890@gmail.com
Site: www.heris-san.ch

Coordonnées bancaires
Banque: Postfinance
IBAN: CH06 0900 0000 1568 1974 4
N° de compte: 15-681974-4
BIC: POFICHBEXXX

Annexe

1, Statuts de l’association
3, Compte et rapport de vérification des comptes
4, PV de la dernière assemblée générale
5, Bulletin de versement
6, Parution dans les médias
7, Devis

Un budget détaillé et un plan de financement sont fournis en annexe.

Classification: Public

Statuts types

Association Héris-san

1. Dénomination et siège

Sous la dénomination de « Héris-san» est constituée une association à but non lucratif au sens de l'art. 60 et suivants du Code civil suisse et dont le siège est situé à Saint-Maurice. Elle est politiquement neutre et confessionnellement indépendante.

2. But

L'association poursuit le/les but(s) suivant(s) :

- Garantir un service d'aide de premier secours aux personnes trouvant un hérisson
- Mise à disposition d'un refuge sis à l'adresse de l'association afin de garantir des soins adaptés à la survie du hérisson sauvé
- Garantir un espace extérieur clôturés afin de permettre à des hérissons inaptes à retourner vivre en liberté (amputation, cécité) et de pouvoir vivre dans un endroit protégé.
- Proposer un service de prévention aux hérissons auprès des enfants via des ateliers
- Couvrir les frais de matériel des membres actifs

3. Ressources

Les ressources dont l'association dispose pour la poursuite de son but sont constituées :

- De dons et legs en tout genre (monétaires ou de matériel)
- des recettes provenant des manifestations et activités qu'elle organise

4. Adhésion

Peuvent devenir membres toutes les personne physiques ou morales qui s'engagent dans la poursuite du but de l'association.

Les membres actifs ayant le droit de vote sont des personnes physiques qui participent aux activités de l'association et qui utilisent ses infrastructures ou des infrastructures personnelles afin de recueillir un hérisson (famille d'accueil). Les membres actifs sont exemptés de cotisations étant donné leur engagement personnel en temps.

Les membres passifs ayant le droit de vote peuvent être des personnes physiques ou morales qui soutiennent l'association matériellement et par idéal. Les membres passifs sont des personnes payant cotisations de x CHF par année afin d'apporter leur aide financière permettant de couvrir les frais en matériel et en soins vétérinaires.

Sur proposition du comité, certaines personnes peuvent se voir attribuer la qualité de membre honoraire par l'assemblée générale pour leur engagement particulier en faveur de l'association.

Les demandes d'adhésion doivent être adressées au comité ; la décision d'admission revient au comité.

5. Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd

- pour les personnes physiques, par la démission, l'exclusion ou à la suite du décès.
- pour les personnes morales, par la démission, l'exclusion ou à la suite de la dissolution de la personne morale.

6.b

Classification: Public

6. Démission et exclusion

La sortie de l'association est possible en tout temps. La résiliation doit être adressée par écrit au comité dans un délai de 1 semaine avant l'assemblée générale ordinaire.

Un membre peut être exclu en tout temps si l'ensemble des autres membres du comité le décide.

7. Organes de l'association

Les organes de l'association sont :

a) l'assemblée générale
b) le comité
c) l'organe de révision

8. L'assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association. L'assemblée générale ordinaire se tient en fin d'année ou en début d'année, période plus creuse en activités due à l'hibernation des hérissons.

La convocation à l'assemblée générale, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée aux membres dans un délai pouvant être choisi librement, mais au minimum 10 jours avant la date planifiée. L'envoi des convocations par e-mail ou toute autre voie digitale est admis.

Les propositions à soumettre à l'assemblée générales doivent être adressées par écrit au comité dans un délai de 5 jours.

Le comité ou l'un des membres de l'association peut en tout temps exiger la tenue d'une assemblée générale extraordinaire en en précisant l'objet. L'assemblée doit être tenue dans un délai de 4 semaines après la demande.

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle est investie des tâches et compétences inaliénables suivantes :

a) approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
b) décharge du comité
c) élection de la présidente ou du président du comité, des autres membres du comité et élection de l'organe de contrôle
d) prise de connaissance du programme des activités
e) prise de décision concernant les propositions du comité et celles des membres
f) modification des statuts
g) décision concernant l'exclusion de membres
h) prise de décision concernant la dissolution de l'association et l'affectation des éventuels actifs restants.

Toute assemblée convoquée en bonne et due forme est apte à délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité relative des voix exprimées, sans tenir compte des abstentions et des bulletins nuls. En cas d'égalité des voix, c'est à la présidente ou au président que revient le pouvoir de décision.

Majorité simple ou majorité relative : une proposition est acceptée lorsque les « oui » l'emportent sur les « non »; les abstentions ne sont pas prises en compte dans le calcul de la majorité.

Les décisions prises sont à consigner, au moins, dans un procès-verbal de décisions.

9. Le comité

Le comité est constitué d'au moins 2 personnes. La durée du mandat est de 2 ans. La réélection est possible. Le comité est chargé de la gestion des affaires courantes, il est la direction administrative de l'association et son représentant à l'extérieur.

Il établit les règlements et peut recourir à des groupes de travail (des sections spécialisées).

Pour atteindre les objectifs de l'association, il peut engager ou mandater des personnes moyennant le paiement d'un dédommagement approprié.

Le comité dispose de toutes les compétences qui ne sont pas attribuées en vertu des dispositions légales ou statutaires à un autre organe.

Le comité se réunit aussi souvent que les affaires de l'association l'exigent. Chaque membre du comité peut exiger la tenue d'une séance en précisant les motifs.

La prise de décision se fait par voie de consultation écrite (également par e-mail) pour autant qu'aucun membre du comité ne demande une délibération orale.

10. L'organe de révision

Le président et un membre examinent les comptes et procèdent au moins une fois par année à un contrôle ponctuel.

L'organe de révision soumet au comité le rapport des comptes et les propositions à l'intention de l'assemblée générale. La durée du mandat est de 2 ans avec possibilité de réélection.

11. Droit de signature

L'association est engagée par la signature conjointe de la présidente ou du président et de celle d'un autre membre du comité.

12. Responsabilité

Les dettes de l'association ne sont couvertes que par son avoir social. Le principe de la responsabilité personnelle d'un membre est exclu.

13. Frais remboursables

Tous membres actifs se voient rembourser les frais occasionnés par les soins apportés aux hérissons en contactant le président ou la vice-présidente. Soit la demande peut être faite sur l'année en cours en présentant les tickets de caisse, soit ponctuellement. Exemple de frais remboursables : matériel de soins (litière, cage, gamelles, etc...), nourriture, frais de déplacement.

14. Dissolution de l'association

La dissolution de l'association peut être prononcée par décision d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. L'association peut être dissoute à la majorité de des membres présents.
À la dissolution de l'association, les actifs éventuels sont attribués à une organisation exonérée d'impôts poursuivant le même but ou un but similaire. La répartition des biens de l'association entre ses membres est exclue.

15. Entrée en vigueur

Les présents statuts ont été adoptés lors de l'assemblée générale du 14.12.2022 et sont entrés en vigueur à cette même date.

Saint-Maurice, le 14.12.2022

Le président : Guillaume Barman Barman

La vice-présidente : Delphine Delaloye Delaloye

Membre : A. Ayroud

héris -san

Assemblée générale du 14 décembre 2022
St-Maurice

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES

Mesdames,

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée générale tenue le 9 février 2022, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'association Héris-San pour la période du 05 mai 2021, date de création du compte, au 06.12.2022.

Par notre contrôle, nous pouvons certifier :

- Que les comptes sont tenus avec soin et exactitude ;
- Que les chiffres du bilan et du compte de résultat correspondent aux justificatifs présentés.

Une attention particulière est demandée de garder les preuves d'achats (ticket de caisse) pour les achats à venir.

En conclusion, nous ne pouvons que vous recommander d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Les vérificateurs : Guillaume Barman

Laurence Defago

PS : Original pour le président. A classer dans le classeur de l'association.

Annexes : Originaux du bilan et du compte.

St-Maurice, le 14 décembre 2022

Assemblée Héris-San Décembre 2022

Procès-Verbal de la séance

Présent : Guillaume Barman, Delphine Delasoie, Arlette Aymon, Diana Kohler, Laurence Defago, et Brigitte Jeandet

Excusées : Sara Cagliesi, Alicia Delasoie, Christiane Claudet et Cynthia Michellod

1) **Approbation du PV de la séance précédente**
   Oui à l'unanimité

2) **Mot de bienvenu - Résumé de l'année en cours**
   Nombre d'hérissons recueillis : 115 en 2022.
   Visite surprise du vétérinaire cantonale : tout ok. (Guillaume + Brigitte)
   Bonne année dans l'ensemble avec plein de bonnes nouvelles :
   - La convention avec le vétérinaire !
   - Et le fait d'avoir l'isoflurane pour les anesthésies ! Première en suisse ?

3) **Statuts sur les finances de l'association – approbation du réviseur des comptes.**
   Explications des entrées/sorties du comptes liés aux dépenses (Hornbach, Landi etc…) Cela est dû aux achats de litières, de lait chaton, de croquettes, de cages, pâté, tapis au refuge, lot de poubelles pour le tri, etc….
   Les entrés d'argent viennent principalement de dons via le Twint, des passeports vacances et du weekend portes ouvertes.
   Les comptes ont été contrôlé par Laurence et n'a émis aucun commentaire. Une attention particulière est demandée afin de bien garder les tickets de caisse à l'avenir.
   Les comptes sont approuvés à l'unanimité.
   Une attention particulière sera aussi apportée aux dépenses faites avec la carte personnelle de Guillaume (Aliexpress pour les moules par exemple) ou les achats de cadres ou les lampes, les frais du site internet etc… Problème principales : pas de commandes en ligne possible avec la carte de l'association (carte débit). Du coup Guillaume dois faire avec sa carte privée. A l'avenir, toutes les dépenses faites par internet seront remboursées auprès de Guillaume

4) **Réflexion sur les dons**

   Ventes sur internet arrêtées. La page Shop a été supprimé. Aucune vente. Guillaume a offert des savons, les décorations béton, les lampes et tableaux à Mme Vannay et aux vetos pour leur remercier. (Mme Vannay est une dame qui avait donné pas mal d'argent aux portes ouverte)
   Arrêt des tirelires aussi car ne fonctionne pas.

   Nous décidons dorénavant de nous fixer uniquement ces actions afin de récolter des dons : Parrainage de hérissons, passeport vacances et portes ouvertes.
   Ceci est largement suffisant à couvrir les frais de l'association.
   Pour les problèmes liés au refuge (humidité, isolation, électricité) une demande d'aide sera plutôt effectuée auprès d'institution à l'aide de la création d'un dossier de financement. Guillaume est en train de le rédiger, mais la création d'un tel dossier demande beaucoup de temps.
   Devis déjà demandé auprès d'entreprises :

3200.- fondation extérieur à isoler, 7700 peinture et isolation intérieur et 2000.- d'électricité. Total : env. 13'000.-

5) **Statut sur le projet avec la fondation des Marmettes à Monthey pour la construction de maisonnettes**

Problème de matériel dans leur atelier ayant créé des mois de retard en attendant la livraison. Problèmes aussi à la confection. Suite au contrôle du prototype à la Tout de Peilz vendu lors des portes ouvertes à Mme Vannay, la pluie passe trop à travers la toiture. Pour les suivantes, un carton bitumeux sera ajouté. Guillaume leur a transmis du carton.

6) **Statut sur les passeports vacances et atelier durant l'année.**

Beaucoup de demandes. Pas pu satisfaire tout le monde.
Nouveau projet d'atelier pour 2023 : moule à béton. La confection sera du coup de meilleure qualité qu'avec la pate à sel mais avec le béton cela à un cout supplémentaire. Après discussion entre les membres, il a été décidé ceci :

- Atelier 2h pour confectionner un hérisson en pâte à sel : 150.-
- Atelier 2h pour confectionner un hérisson en béton + peinture : 170.-

7) **Discussion autour de la gestion des sauvetages (vos attentes et souhaits)**

Fiche de soins à adapter. Une fiche de soin pour Guillaume pour les soins et une fiche de suivi pour les familles d'accueil.

8) **Divers**

1. Compte rendu de la visite à Neuchâtel de Mme benoit. Elle nous a apporté quelques idées de soins naturels avec par exemple du vinaigre de cidre, eau soufrée ou l'argile. Elle a un contact privilégié avec un vétérinaire qui s'occupe de tout et elle des soins post opératoires.

   Son contact a été ajouté sur le site internet de l'association.

2. Modifications du statut de l'association. Des modifications ont été apportées et approuvées par l'ensemble des membres présents.

   La modification principale porte sur le fait de pouvoir remboursé tous les frais aux familles d'accueil. Le chapitre 13 suivant a été ajouté :
   « Tous membres actifs se voient rembourser les frais occasionnés par les soins apportés aux hérissons en contactant le président ou la vice-présidente. Soit la demande peut être faite sur l'année en cours en présentant les tickets de caisse, soit ponctuellement. Exemple de frais remboursables : matériel de soins (litière, cage, gamelles, etc…), nourriture, frais de déplacement. »

Annexe 4

Récépissé

Compte / Payable à
CH06 0900 0000 1568 1974 4
Héris-san
Route des Emonets 23 A
1890 St-Maurice

Payable par (nom/adresse)

Monnaie **Montant**
CHF

Point de dépôt

Section paiement

Monnaie **Montant**
CHF

Compte / Payable à
CH06 0900 0000 1568 1974 4
Héris-san
Route des Emonets 23 A
1890 St-Maurice

Payable par (nom/adresse)

Jardin transformé en havre de paix pour les hérissons

SAINT-MAURICE (VS)
Le nombre de ces petites bêtes ne cesse de diminuer en Suisse. Un propriétaire a créé un espace afin de les aider à se reproduire.

Les hérissons bénéficient d'un lieu pour procréer. – DR
Vidéo: découvrez la vie de ces petites bêtes sur notre app.

«Cette démarche, c'est ma façon de soutenir la cause animale.» Propriétaire d'une villa à Saint-Maurice, Guillaume Barman a choisi d'aménager son jardin d'une manière originale. La surface, d'environ 300 m2, est réservée aux hérissons. Des mammifères protégés dont la population ne cesse de baisser. La faute notamment à la sécheresse, à la dangerosité des routes ou encore au fauchage des champs.

Le Bas-Valaisan a investi 15'000 francs pour aménager un bout de sa parcelle en sanctuaire. «Ce grand jardin permet aux hérissons qui ne sont plus aptes à s'adapter à la vie extérieure de vivre dans un enclos sécurisé et de s'y reproduire», résume-t-il. Afin de rendre le lieu agréable, Guillaume Barman a planté des arbustes et installé plusieurs minicabanes. «Prochainement, je créerai un biotope sec et développerai les aspects faune et la flore», ajoute-t-il.

Le Valaisan a déjà recueilli une cinquantaine de ces mammifères: «Vingt sont décédés, dix ont été soignés et remis en liberté et les autres se trouvent dans mon parc.» En moyenne, les femelles mettent bas quatre à sept jeunes, dont seulement un ou deux parviendront à vivre au moins un an.

Si, en Valais, une soixantaine de familles d'accueil s'occupent de nourrir ces attachantes petites bêtes, le canton compte également une petite dizaine de centres de soins, dont celui de Guillaume Barman. Ces lieux sont utilisés pour administrer des antidouleurs ou des antibiotiques et pour nettoyer et désinfecter les plaies. –FABRICE ZWAHLEN

Héris-San. Simple. Basique.

QUELQUE PART EN TERRE AGAUNOISE (LIEU CONNU DE LA RÉDACTION) - La France a son héros du rap. Il s'appelle Aurélien Cotentin, alias OrelSan. Il vient de Caen. La Suisse a son héros de la Nature. Il s'appelle **Guillaume Barman** alias Héris-san. Il vient de Saint-Moss.

Il aurait pu se destiner à une grande carrière d'élu, d'ailleurs certains pontes d'un certain parti avaient, dit-on, Dé-dé-cidé de le porter aux plus hautes sphères dirigeantes de notre belle commune.

Mais c'était sans compter sur une passion née pour de petits animaux piquants. Pas de « *suicide social* » ni politique. Non. Juste proposer un « *Jour meilleur* ».

« *Non seulement ils sont en voie de disparitions, mais ils sont cools, et c'est ma manière de soutenir la cause animale* », soulignait notre héros local, qui « *rêve mieux* », dans les colonnes d'un journal dont la mise en page ressemble furieusement à votre feuille carnavalesque.

Guillaume Barman est un bâtisseur. Puisque la maison (pour les humains) était déjà là, ce sont de petits chalets miniatures qu'il a construits dans son jardin. Loin de vouloir recréer une « *Civilisation* », son « *Manifeste* » c'est de créer un sanctuaire. « *C'est du propre* ».

Car ses protégés sont en voie de disparition. Pour ne pas qu'ils se sentent « *si seul* », Guillaume a obtenu le droit de soigner ses protégés. « *À l'heure où je me couche* », et je ne dis pas que c'est « *si facile* », j'ai pu amener un peu de « *Changement* » en prenant soin de mes héris-san. Chez moi ils sont au vert, soignés, bien loin de « *l'Odeur de l'essence* ».

Si vous n'êtes pas fans de chanson française, peut-être que comme Guillaume vous aimez le pays du Soleil levant. On aurait bien aimé trouver des reproductions du hérisson bleu de Sega, le célèbre Sonic. Mais y a mieux : pour financer son « paradis », Guillaume vend tout un tas de trucs inutiles mais jolis. Puisque rien n'est « perdu d'avance », la raide a quand même craqué pour les lampes, les marque-pages et les tableaux Ima o ikiru.

Et puisqu'on est quand même un peu fiers d'avoir un héros dans notre cité, on vous invite à l'encourager.

Promis, ça pique pas.

DITES-NOUS... Guillaume Barman

Guillaume Barman en compagnie de Didier, un parmi la centaine de hérissons qu'il a accueillis dans son refuge depuis l'ouverture en 2021.

GENS D'ICI

Qui s'y frotte s'y pique, dit-on. Qu'importe pour cet Agaunois, qui accueille et soigne les hérissons blessés ou malades dans son jardin transformé en refuge et parc protégé.

PAR **LISE-MARIE.TERRETTAZ**
@LENOUVELLISTE.CH
PHOTOS **SACHA.BITTEL**@
LENOUVELLISTE.CH

> **Nous devons tous mettre la main à la pâte car nous sommes tous redevables envers la nature et la vie."**
>
> **GUILLAUME BARMAN**
> FONDATEUR DU REFUGE
> ET DE L'ASSOCIATION HÉRIS-SAN

LENOUVELLISTE.CH
NOTRE VIDÉO

PUBLICITÉ

Lorsqu'une main se glisse dans l'amas de feuilles qui lui sert d'abri au fond de la cage, «Didier» se roule aussitôt en boule. Seul son museau émerge de l'armure de piquants. «Il boude», sourit Guillaume Barman en caressant d'un doigt ganté le dos de son protégé.

Le hérisson est arrivé en septembre dans le parc de 300 m² que cet habitant d'Epinassey a aménagé dans son jardin. «Ma voisine l'a trouvé et me l'a amené, très affaibli. Il ne pesait que 400 g et était infesté de ténias. J'ai dû le traiter trois fois pour le débarrasser de ces vers intestinaux.»

Aujourd'hui, Didier a repris du poil de la bête si l'on peut dire et va retrouver sa liberté avec le retour des beaux jours. Une satisfaction pour celui qui s'engage afin de secourir ses congénères mal en point: «En sauver un est réjouissant car environ 70% de ceux qu'on me confie meurent rapidement», déplore l'Agaunois pour qui ces échecs sont source de frustration. «Je passe beaucoup de temps à m'occuper d'eux. Je leur donne à manger à la seringue, je leur prodigue des soins et je finis par m'attacher.

Menacés par l'activité humaine

Proche de la nature, Guillaume Barman s'est pris d'affection pour ces petits mammifères insectivores qu'on connaît assez mal car ils vivent la nuit. «Plus jeune, j'en observais souvent près de la maison de mes parents», relève-t-il. Féru de travaux manuels, il s'est un jour mis à construire des maisonnettes pour qu'ils puissent s'y abriter.

L'HEURE DE LA PESÉE Didier a repris environ 800 grammes depuis qu'il est soigné et dorloté à Epinassey.

«Comme je suis un peu geek, j'y ai installé des caméras et ce que j'ai pu voir m'a passionné.» Aux yeux de ce défenseur de la cause animale, ces boules de piquants sont une «belle image de la biodiversité. Ils se font de moins en moins nombreux en Suisse. En plus de souffrir de consanguinité et de nombreuses maladies, ils sont très impactés par l'activité humaine et l'aménagement du territoire.»

Et de citer les poisons que sont pour eux les insecticides et pesticides, les collisions avec des autos qui les rendent paraplégiques, les faucheuses, débroussailleuses ou tondeuses causes de coupures, d'amputations.

Désireux de s'engager davantage pour les protéger, il est devenu en 2018 famille d'accueil pour l'association Sauve qui pique. Il s'est formé sur le tas avant de franchir une étape supplémentaire en 2021 en ouvrant son propre refuge, muni du feu vert du vétérinaire cantonal. Pour structurer l'activité et chercher des fonds, il s'est entouré de neuf personnes et a créé une association.

La passion du Japon

Il l'a baptisée Héris-San, un nom qui évoque aussi le pays du Soleil-Levant dont la culture est son autre passion. A ses heures perdues, il s'adonne à la calligraphie japonaise. Sous l'égide de sa «sensei» Caty Vernay, il a même appris à fabriquer le papier qui lui sert de support. «Guillaume a beaucoup de discipline et de suite dans les idées. Quand il commence un chemin, il veut vraiment arriver au but qu'il s'est fixé même si, discret, il ne dit pas toujours ce que c'est», salue l'Agaunoise, qui apprécie son côté vrai et généreux. «Il sait se remettre en question et se soucie du vivant autour de lui.»

Depuis l'ouverture du parc-refuge, Guillaume Barman consacre chaque jour une à deux heures à ses pensionnaires, ce qui – en plus de son emploi de coordinateur digital à 100% chez Merck Serono et de sa vie familiale – ne lui laisse guère de temps pour d'autres activités. S'il pratique la course à pied, il a mis en suspens l'engagement politique qui l'a vu s'investir durant deux périodes au Conseil général.

TOUCHE-A-TOUT Laborantin en chimie de formation, Guillaume Barman fabrique du savon, qu'il vend au profit de son association.

MON PARCOURS

1985 Je vois le jour à l'hôpital de Monthey mais j'ai toujours vécu à Epinassey. J'ai trois frères et sœurs.

2015 Je deviens papa pour la première fois, puis une seconde fois en 2018.

2021 **Je fonde l'association Héris-San et je crée le refuge et le parc protégé.**

2022 Le 8 avril, je tiendrai un stand au souper de soutien de l'ASEFFEMA à Sembrancher. Les 18 et 19 juin, j'organiserai des portes ouvertes au refuge.

Laborantin en chimie de formation, ce touche-à-tout s'est lancé récemment dans la fabrication de savons, qu'il vend au profit de son association puisque celle-ci ne reçoit pour l'heure pas d'aide des collectivités publiques.

Premier point de contact

Héris-San sert de premier point de contact pour toutes questions concernant les hérissons ou leur sauvetage. «Pendant la haute saison d'avril à novembre, je reçois des téléphones tous les jours d'un peu toute la Suisse romande car il n'existe que peu de groupes de défense des hérissons ailleurs que dans le Chablais et en Valais.»

Guillaume Barman conseille, ausculte, soigne dans la mesure de ses moyens et cherche de l'aide si nécessaire. «Mais peu de vétérinaires sont disposés à prendre en charge ces animaux qui ont souvent besoin d'aide très rapidement. En trouver un sur qui je puisse compter et qui fasse office de référent est mon objectif cette année.»

Travail de prévention auprès des enfants

Actuellement, le parc d'Epinassey héberge une douzaine de spécimens. Quatre font l'objet de soins et ceux qui ne sont plus aptes à être rendus à la vie sauvage y coulent des jours heureux dans un enclos sécurisé et paisible. «C'est la période creuse puisque jusqu'ici, ils hibernaient. Ces chiffres vont grimper rapidement», prévoit le trentenaire.

Il profite de sa structure pour faire de la prévention, organisant portes ouvertes et ateliers, accueillant des passeports vacances, des familles ou des curieux désireux d'en apprendre davantage. «J'aime penser qu'un enfant attendri par un animal aura à cœur de le protéger plus tard. Nous devons tous mettre la main à la pâte car nous sommes tous redevables envers la nature et la vie.»

ANSERMET SA

A VOTRE SERVICE DEPUIS 1946

Monsieur
Guillaume Barman
Les Emonets 25
Epinassey
1890 St-Maurice

Offre, Devis N° 22161

Lavey-Village, le 16 novembre 2022

TVA CHE-105.764.890
N / Référence : Mario
Concerne : Etanchéité du tour du bâtiment 30 m1

Description	Quantité	Prix	%	Montant
Préparation du matériel, déplacement	1 bloc	300.00		300.00
- Dégagement à la pioche du tour du batiment sur 20 cm de hauteur, nettoyage et brossage du support	8 h	87.00		696.00
- Fourniture et pose d'une bande sika combiflex, hauteur 20 cm et colle 2 composants	30 h	65.00		1'950.00

TVA exclue* 7.70% ; CHF 2'946.00 CHF 226.85

Total net	2'946.00
TVA	226.85
TOTAL	**3'172.85**

Paiement net à 30 jours

Travaux soumis à la norme SIA 118

Avec nos remerciements.

Pour accord :

A signer et à nous retourner

Siège :
Route des Tèches 18
1892 LAVEY-VILLAGE

Tél. 024 485 10 33 - Fax 024 485 10 74
www.ansermetsa.ch - info@ansermetsa.ch

Succursale :
Rue J.-H. Barman 10
1890 SAINT-MAURICE

GEX Sàrl
Peinture de rêve

FREPP membre
LES VRAIS PROS.

LA QUALITÉ NE S'ENGAGE PAS

heris.san1890@gmail.com

Monsieur
Guillaume Barman
Route des Emonets 23 A
1890 St-Maurice

Le Bouveret, le 18 novembre 2022

Devis n° 2257
N°TVA : CHE-333.488.288 TVA
Concerne : divers travaux d'isolation et de peinture à l'intérieur de votre salle de soins.

Pos.	Libellé	Unité	Qté	Prix unitaire	Prix total
1	**Dépose des parois en bois, de la cuisine et des plinthes par vos soins.**				
2	**Protection du sol** : Protection soignée du sol à l'aide d'un carton fort scotché, y compris nettoyage et transport à la SATOM.			en bloc	CHF 200.00
3	**Isolation des murs et crépis rustique** : Rattrapage du mur en brique à mettre d'aplomb.			en bloc	CHF 100.00
3.1	Pose d'une isolation de 10 cm sur l'ensemble des murs intérieur, y compris ponçage manuel des plaques, divers joints hybrides, pose de baguettes dans les angles de fenêtres, portes et angle sortant.				
3.2	Incorporation d'un treillis d'enrobage au complet, y compris protection et nettoyage.				
3.3	Après un temps de séchage, contrôle général du lissage, application d'une couche de fond sablée et d'un crépi rustique 1.5mm sur l'ensemble des murs, y compris protection et nettoyage.			en bloc	CHF 6 836.50
Total hors TVA					**CHF 7 136.50**
+ TVA 7.7%					**CHF 549.50**
TOTAL TVA inclue					**CHF 7 686.00**

Gate Electricité SA
Route de Clos-Donroux 1
1870 Monthey
Téléphone : 024 472 19 49
info@gate-electricite.ch

CHE-300.438.355 TVA

Héris-San Refuge et sanctuaire à hérissons
Route des Emonets 23a
1890 St-Maurice

Offre 1682284

Date 11.01.2023
N/Réf. HJA/
V/Réf.
Affaire
Concerne
1 :
2 :
3 :
4 :
5 :

Numéro	Texte	Cl	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix total
	Pour donner suite à votre aimable demande, nous vous proposons ci-dessous une offre pour les travaux ci-dessous:					
	- Création d'une ligne pour lave-linge					
	- Réfection de l'électricité de la cuisine lors du remontage					
	- Création d'une ligne pour un point lumineux à la cuisine					
	- Démontage et remontage de 10 appareils					
	- Ajout d'une prise extérieure pour serre					
	Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre entière disposition.					
23	**INSTALLATONS ELECTRIQUES**					
236	**HERI-SAN A EPINASSEY**					
109020523	Fourniture de matériel électrique (1). 1200 109020523 Câble d'installation 5×2,5mm²		15.000	m	2.45	36.75

Total du document (brut)	**2'722.45**

Condition	Valeur	Référence	Calculé
Rabais de collaboration	-3.00 %	2'722.45	-81.67
			2'640.78
TVA	7.70 %	2'640.78	203.34
Total du document (net)			**2'844.10**

Chères clientes, chers clients, merci pour votre confiance!

**Notre offre, d'une validité de 3 mois, vous est envoyée en 2 exemplaires.
En cas d'approbation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire
daté et signé.**

....., le .....

CLIENT

.....

GATE ÉLECTRICITÉ SA

GATE ÉLECTRICITÉ SA
Électricité Générale
Route du Clos-Donroux 1
1870 Monthey